

# **Quelle place pour les injonctions dans le discours didactique? Explicitation grammaticale et /ou communication pour l'enseignement de l'injonctif en français langue étrangère**

ABDELHADI BELLACHHAB, OLGA GALATANU,  
VIRGINIE MARIE

*Université de Nantes*

## **Introduction**

Les méthodes communicatives-fonctionnelles ont promu la performance des actes de langage comme «outil d'enseignement» et «stratégie d'apprentissage» et, *in fine* comme médiation pour l'acquisition non seulement de la compétence communicative, mais également de la compétence linguistique. Il est toutefois difficile d'imaginer des séquences communicatives (séquences potentiellement acquisitionnelles) permettant aux apprenants de performer à l'adresse de l'enseignant ou des autres apprenants des actes menaçants), comme l'injonction (l'ordre, l'interdit).

Nous avons choisi de travailler ici sur la «menace illocutionnaire», entendue comme la mise en danger de l'une ou des deux faces de l'un ou des deux acteurs de la communication verbale, de par la configuration modale même qui sous-tend l'intention illocutionnaire spécifique de l'acte. (Gofmann, 1974, Gusdorf, 1977, Galatanu, 1984, 1986, 2007, Kerbrat – Orecchioni, 1990, 1992, 2005),

La mise en œuvre de la démarche onomasiologique du concepteur de la méthode communicative se heurte à deux types d'obstacles :

(1) celui créé par le statut spécifique des acteurs de la communication didactique et leur relation asymétrique,

(2) celui de la nécessaire explicitation grammaticale pour toute une partie des entités linguistiques susceptibles d'être mobilisées pour la performance des actes injonctifs (par exemple, la structure modale déontique avec le subjonctif).

Nous formulons ainsi une double assertion à partir de l'identification de ces deux types d'obstacles:

(1) Il y a une spécificité du «contrat» de la communication didactique et, plus largement du «contrat de communication» (Charaudeau, 2002 : 138-141) qui régit le comportement verbal dans les institutions éducatives, quels que soient les espaces d'exercice de la parole (espace didactique, pédagogique en classe-péri-didactique, hors pratique didactique, institutionnelle et interpersonnelle), spécificité qui s'appuie sur:

- des circuits de communication congruents: le Je communiquant est identique au Je énonciateur et le Tu interprétant est identique au Tu destinataire (Charaudeau, 1983) ;

- le statut des savoirs et du rapport aux savoirs des énonciateurs dans les trois types d'activités de la communication didactique: explicitation, manipulation et échanges (authenticité du rapport au savoir de l'apprenant et «restauration identitaire» de l'apprenant) (Galatanu, 1996) ;

- le déséquilibre «illocutionnaire» entre les actes de parole non autorisés et les actes de parole autorisés dans le cadre de ce contrat de communication le traitement communicatif des actes de parole «menaçants».

(2) Le savoir déclaratif grammatical et le pragmatique (et plus précisément interculturel) font partie des facteurs favorisant l'acquisition de la compétence de communication en FLE/FLS.

Le corollaire de cette assertion est que l'explicitation grammaticale pour toute une partie des entités linguistiques, en vue de la mise en œuvre de séquences communicatives potentiellement acquisitionnelles, comporte une dimension pragmatique interculturelle.

Dans l'analyse des méthodes en œuvre dans l'enseignement du FLE et de l'évaluation des résultats en termes de compétence pragmatique dans la zone des actes injonctifs (et plus largement des actes «menaçants»), nous sommes partis d'une hypothèse et de son corollaire:

Notre hypothèse est que l'explicitation grammaticale des structures injonctives ne répond pas aux objectifs pédagogiques affichés dans les manuels communicatifs fonctionnels qui, souffrent d'une

dissociation entre la présentation des structures grammaticales et de leur usage.

Le corollaire de cette hypothèse est que le potentiel communicatif injonctif des apprenants ayant appris le français avec ces méthodes est peu probable.

Ces hypothèses qui relèvent de la situation de communication didactique, donc directement du processus d'enseignement-apprentissage, s'inscrivent dans le cadre général des hypothèses que nous avons faites sur les liens entre les compétences argumentatives sémantique et pragmatique (le programme CAPSA-lang) dans la réalisation des actes de langage à fort potentiel affectif négatif:

H1: Dans les échanges des locuteurs de deux langues/cultures différentes, l'une des sources des malentendus et des tensions interpersonnelles de la communication exolingue, se trouve dans l'emploi des marqueurs illocutionnaires porteurs des valeurs affectives négatives, non conforme à leur protocole sémantique.

H2: En immersion, l'expression de l'affectif négatif prend des formes plus analytiques conformément à une stratégie d'évitement maximal de la dimension menaçante de l'acte.

Notre recherche a porté sur le traitement de l'injonctif par une approche en méthodologie du FLE (deux méthodes communicatives) et sur les compétences acquises par les apprenants ayant utilisé dans leur apprentissage la méthode dite communicative, à partir d'un corpus recueilli par l'application du DCT<sup>1</sup>.

Dans l'espace de cet article, nous allons définir rapidement les actes injonctifs, proposer les résultats de notre analyse des deux méthodes communicatives étudiées, pour exposer ensuite les résultats de notre recherche sur la compétence communicative dans cette zone illocutionnaire et proposer quelques hypothèses interprétatives.

## **I. L'injonctif**

Bien qu'elles soient diverses et variées, les définitions de l'injonctif se distinguent par une certaine circularité, voire une insuffisance quant à la configuration des attitudes modales qui sous-tendent la fonction injonctive. L'ambiguïté règne aussi au niveau de la condition essentielle de l'acte injonctif, qui tend à amener l'allocutaire à réaliser un acte (verbal ou non verbal) en vertu de l'autorité qu'a le locuteur. Ceci dit, la distinction entre l'aspect coercitif et l'aspect incitatif de ces actes demeure peu claire. Toutefois, il est notable que les recherches qui ont

---

<sup>1</sup> DCT : Discourse Completion Task (Test d'Accomplissement du Discours).

été menées dans ce cadre offrent une vision riche et multiple à la définition de l'injonctif de par leurs diverses approches disciplinaires, tantôt sémantico-discursives, tantôt pragmatiques et conversationnelles<sup>2</sup>.

Autour de ces discussions à la fois prometteuses et qui pourtant prêtent encore à controverse, nous opterons pour une approche bivalente dans la mesure où notre définition de l'acte injonctif relève d'une analyse sémantico-pragmatique qui se donne pour tâches, d'explicitier les différentes facettes de cet acte, ou de déterminer, dans le cas échéant, une configuration pertinente des attitudes modales qui sont à la base de la fonction injonctive.

A priori, l'injonctif renvoie à toute expression qu'on emploie pour «désigner la fonction du langage dite 'conative' ou 'impérative'»<sup>3</sup>. Il dénote la fonction du langage qui vise à faire réagir le destinataire, à déterminer son comportement, ou à le contraindre à dire ou à faire quelque chose. Cependant, deux types d'actes injonctifs sont à distinguer au sein de la classification des actes illocutionnaires directifs, à savoir l'acte injonctif coercitif et l'acte injonctif incitatif. Le premier type d'actes (relevant de l'ordre ou de l'interdiction) se présente, sous forme de deux conditions de satisfaction supplémentaires par rapport à celles établies pour un acte directif incitatif (conseiller, suggérer). Ces deux conditions subsidiaires correspondent respectivement aux notions «d'obligation» et «d'obéissance» intrinsèques à l'acte injonctif, notamment coercitif. Nous présentons ainsi les conditions de satisfaction représentatives d'un acte injonctif coercitif par opposition à son correspondant incitatif sans pour autant insister sur les divergences existant entre les différents actes au sein du même type d'actes illocutionnaires.

Les conditions préliminaires :

1. A est en mesure d'effectuer C. L pense que A est en mesure d'effectuer C.
2. il n'est certain, ni pour L, ni pour A, que A serait conduit de toute façon à effectuer C de lui-même.
3. A est dans «l'obligation» d'effectuer C.
4. L croit que A doit «obéir» à L est qu'il a le droit de le croire.

La condition de sincérité :

L désire que A effectue/ n'effectue pas C.

La condition du contenu propositionnel :

---

2 Dubois et all, 1973 ; Galatanu, 1984, 1988, 2000,2007, à paraître ; Lyons, 1990 ; Mitchell, 1981 ; Récanati, 1981).

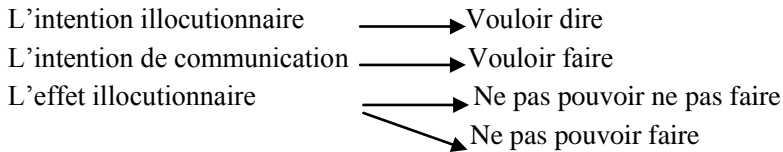
<sup>3</sup> Dubois et all, 1973.

Acte futur C de A.

La condition essentielle :

L'acte revient à conduire A à effectuer C en vertu de l'autorité qu'a L.

En nous positionnant du point de vue de la modalité illocutionnaire spécifique à l'acte injonctif, nous postulons que celui-ci fait partie des actes factitifs dans lesquels l'énonciateur cherche à provoquer, par son acte verbal, un acte (verbal ou non verbal) du destinataire. Comme tout acte de langage, l'acte injonctif se définit par une configuration des attitudes de l'énonciateur au moment de l'énonciation, consistant d'une intention illocutionnaire représentée par un «vouloir dire» et une intention de communication représentée par un «vouloir faire». La spécificité de l'acte injonctif se situe au niveau de l'effet illocutionnaire qu'il génère, et se caractérise par la notion d'obéissance ou d'impuissance<sup>4</sup>. Ainsi, la structure suivante<sup>5</sup> hiérarchisée de prédicats modaux représente cette particularité, notamment pour l'acte «ordonner» et «interdire» :



Dans un deuxième temps, nous analysons l'acte injonctif comme faisant partie des actes dits pragmatiques par opposition aux actes épistémiques. Au sens de Mitchell, un acte pragmatique renvoie à un intérêt de la part du locuteur à amener son interlocuteur à faire une action prédiquée<sup>6</sup>, alors que dans un acte épistémique le locuteur est censé établir la factualité d'une proposition. Cette distinction est à la base même de la différence entre la modalité déontique et la modalité épistémique. Une autre distinction est à faire au sein même des actes injonctifs ; en effet, ceux-ci peuvent être négociables ou non négociables, dans le sens où le locuteur opte pour une décision

---

<sup>4</sup> Les deux notions peuvent varier selon la dimension spatio-temporelle, le contexte socioculturel, le rapport entre les participants à la communication, etc.

<sup>5</sup> Basée sur la structure proposée par Galatanu (1984).

<sup>6</sup> Mitchell, K., «Illocutionary Acts in a Pedagogical Description. The Grammar of Requests and Offers», in *Description, Présentation et Enseignement des Langues, Actes du colloque de Berne 1980* [Langues et Apprentissage des Langues], R. Richterich et H. G. Widdowson (Eds.), 105-119, Paris, Hatier/Credif, 1981, p. 107.

unilatérale ou bilatérale en fonction de la négociabilité de l'action prédiquée. Suivant Mitchell<sup>7</sup>, nous suggérons la structure suivante pour l'acte injonctif avec trois paradigmes différents et de façon non exhaustive:

Je veux que tu fasses X + Est-ce que tu veux faire X?

+ Tu ne peux pas ne pas faire X.

+ Tu as intérêt de faire X.

Un autre aspect intrinsèque à la réalisation de l'acte injonctif réside dans son caractère menaçant. Ce dernier représente une atteinte de mal au désir que l'on soit apprécié et approuvé. Ce désir inhibé par l'acte injonctif se cristallise lorsque la marge de négociabilité de l'acte est restreinte comme dans le cas de l'ordre ou de la commande. D'ailleurs, c'est cet aspect menaçant, une variable sociopragmatique décisive que nous verrons apparaître dans l'enseignement/apprentissage de l'acte injonctif, qui représente une phase délicate concernant le choix d'un emploi pertinent de l'injonction.

Ceci revient à dire que l'indécidabilité qui a caractérisé la définition de l'acte injonctif présage une certaine difficulté lors de son enseignement/apprentissage. Néanmoins, notre esquisse d'offrir une définition dont nous avons tenté de couvrir différentes facettes, permet de mieux déterminer ce que l'on désigne réellement par acte injonctif compte tenu de ses diverses réalisations.

Nous proposons d'étudier les réalisations de l'acte injonctif à travers des manuels pédagogiques et un corpus (sous forme de questionnaires) recueilli auprès d'étudiants natifs et étrangers. Pour mieux comprendre notre approche nous justifierons et expliciterons la méthodologie adoptée dans le cadre de cette analyse.

## II. Méthodologie

Afin de mener notre étude sur la place de l'injonction dans le discours didactique, nous avons réparti notre travail méthodologique en deux tâches: la première se propose d'analyser l'emploi et le déploiement de l'injonctif à travers deux manuels adoptant une approche actionnelle, qui s'inscrit dans la logique des approches communicatives fonctionnelles, à savoir la méthode de l'enseignement par tâche. La deuxième tâche consiste à réaliser des questionnaires ayant pour objectif la stimulation des réalisations linguistiques de l'injonctif auprès de nos informateurs. Ces questionnaires, connus sous le nom de «Test d'Accomplissement du Discours» (Discourse Completion Task), ont été

---

<sup>7</sup> Mitchell, K., Id., p. 108.

développés et adoptés dans le cadre du Projet de la Réalisation Interculturelle des Actes de Langage (CCSARP)<sup>8</sup>. Ils sont généralement conçus de façon à inciter l'apprenant à produire un acte de langage donné. Ils consistent à introduire une description situationnelle suivie par un dialogue composé de deux tours de parole, voire plus, dont au moins un tour manque. Le contexte spécifié dans la description est conçu de manière à contraindre la réalisation du tour manquant. Par ailleurs, nous avons essayé de remanier les situations constituant le questionnaire en fonction de l'acte recherché, à savoir l'injonctif, et en même temps de varier ces situations selon un critère de hiérarchisation d'autorité.

L'objectif d'une telle méthodologie consiste, d'abord, à vérifier jusqu'à quel point l'approche adoptée dans les deux manuels, à savoir «Connexions» et «Rond Point», a été fidèle aux principes résumés dans les préfaces des manuels respectifs, plus particulièrement voir si les deux objectifs suivants ont été remplis:

-acquérir les ressources, en incorporant les «instruments» indispensables pour agir efficacement en société ; c'est-à-dire, être capable d'appliquer les «normes» et «tonalités culturelles, sociales et linguistiques requises», selon le «genre du contexte».

-réaliser la tâche en déployant ses compétences et son aptitude d'«acteur social confirmé».

Ensuite, par le biais du Test d'Accomplissement du discours, nous essayerons d'identifier les différentes stratégies de réalisation de l'injonctif, notamment l'ordre et l'interdiction, puis de répartir ces stratégies en fonction de leur directivité. Finalement, notre analyse portera sur la diversification de ces stratégies et la prise en compte des variables sociales dans chaque situation.

Pour ce faire, trois groupes de participants ont été étudiés: deux groupes de 16 participants appartenant à l'Institut de Recherche et de Formation en Français Langue Etrangère, niveau 3.2, correspondant à un niveau débutant intermédiaire, et un groupe témoin composé de 11 locuteurs natifs appartenant à la 1<sup>ère</sup> année de l'Institut Universitaire de Technologie en Gestion des Entreprises et des Administrations.

Comme nous l'avons spécifié au début de cette partie, nous nous donnons pour objectif de vérifier si les diverses approches adoptées dans les manuels respectent les principes annoncés dans les préfaces.

---

<sup>8</sup> Blum-kulka, House & Kasper, 1989.

### III. Analyse des manuels

Dans l'analyse des deux manuels, utilisant la méthode de l'enseignement par tâche, nous avons retracé l'emploi de l'injonctif à partir d'une lecture de la structuration des cours. Ces derniers, outre leur organisation sous forme d'unités introduisant chacune une tâche communicative particulière, introduisent trois rubriques majeures: la première présente les objectifs et la tâche ciblée. La deuxième offre les aspects grammaticaux nécessaires à la réalisation de la tâche. La troisième crée un contexte d'entraînement pour la réalisation de la même tâche.

Ainsi notre analyse comprend trois phases complémentaires dans la mesure où elles démontrent que la mobilisation des outils linguistiques, métalinguistiques, et parfois même sociolinguistiques dans ces manuels ne traduit pas nécessairement les buts prônés par les approches communicatives fonctionnelles. Notre intérêt se focalise, tout particulièrement, sur les structures grammaticales exposées dans les deux manuels pour l'expression de la structure modale déontique ainsi que le discours métalinguistique, et métapragmatique présent tout au long des deux manuels.

Sur le plan des structures grammaticales véhiculées dans les deux manuels pour exprimer l'injonction, notre analyse n'a fait apparaître aucune distinction, ni explicitation des différentes fonctions que l'on peut exprimer par le biais de l'impératif ou la forme du subjonctif. Les deux manuels se contentent manifestement d'expliquer dans une logique structurale les différentes formes utilisées dans le mode impératif sans aucune mention des fonctions relatives à l'emploi de celui-ci. D'ailleurs, hormis l'emploi de l'injonctif dans les consignes, les séquences communicatives injonctives se manifestent seulement en quelques reprises et ce dans l'ensemble des deux ouvrages. Voici quelques unes des rares séquences communicatives injonctives que nous avons pu trouver:

1. A travers une planche de BD : «faut vous protéger» ; «mettez un casque!» ; «dehors les étrangers».

2. Dans la rubrique «formes et ressources» :

-«Qu'est-ce qu'on doit faire?».

-« D'abord, faut nettoyer le jardin, y'a beaucoup d'herbes folles, ensuite...».

3. Dans un dialogue :

-«Non, n'ouvre pas ! Tu le regarderas plus tard.»

4. Dans une lettre envoyée par quelqu'un à son ami :



-«Merci de t'occuper de l'appart pendant que je suis pas là, c'est vachement sympa.

D'abord, faudrait que tu donnes à bouffer au chat. [...] Ensuite, n'oublie pas d'arroser les plantes [...]. N'oublie pas de laisser la porte du balcon entrouverte pour le chat.»

5. Dans une lettre de réclamation :

-«Etant donné l'attention que vous portez à vos clients, j'exige que vous me remboursiez immédiatement les frais d'inscription et le paiement du premier trimestre.»

Ceci dit, cet emploi assez restreint de l'injonctif soulève la question de la diversification des contextes où il pourrait être utilisé et avec quels moyens linguistiques. En effet, l'acte injonctif, exprimé surtout par le mode impératif ou par des énoncés d'obligation ou de nécessité dans les deux manuels, est limité aux consignes comme nous le confirme les exemples suivants:

1. Dans de nombreuses activités, vous devrez réfléchir et analyser le fonctionnement d'une structure.

2. Faites des hypothèses sur leur sens actuel. Travaillez avec un ou deux camarades.

3. Ecoutez-le et remplissez le tableau.

4. Préparez trois questions [...]. Tâchez d'utiliser les structures de la mise en relief [...].

5. Vous êtes chargé de rédiger la présentation que les visiteurs de l'exposition écouteront dans leurs casques.

D'autre part, les deux manuels, malgré les espérances communicatives auxquelles ils s'attachent, souffrent d'insuffisances de discussion métapragmatique concernant l'explicitation de l'acte injonctif. D'abord, nous avons constaté un manque apparent d'explication des différentes correspondances entre la forme de l'injonctif et la fonction déontique de celui-ci. La seule exception que nous avons retenue dans «Rond Point», par exemple, existe dans la rubrique «Memento grammatical», tout à la fin du manuel; elle rappelle d'une manière brève et rapide quelques fonctions que l'on pourrait exprimer avec l'impératif:

«L'impératif est un mode verbal qui permet de donner un ordre, une recommandation, un conseil, des indications, des instructions, etc.»

Deuxièmement, aucune des différentes variables sociales pour la réalisation d'un acte injonctif (ordre, interdit, etc.) n'a été formellement exprimée, excepté l'une des rares reprises dans laquelle est évoquée différents procédés pour adoucir le ton d'un message. Ainsi, nous avons

dégagé la consigne suivante qui sert de discours métapragmatique relatif à la formulation d'une demande :

«Formuler une demande au moyen d'une question plutôt qu'avec un impératif :

Envoyez-moi ... → Pouvez-vous m'envoyer... ?

Employer un conditionnel plutôt qu'un indicatif :

Pouvez-vous ... ? → Pourriez-vous ... ?

Je veux ... → je voudrais ...».

Ce type de discussion permet, en effet, de mettre en exergue certains aspects primordiaux de la langue cible. Néanmoins, l'insuffisance de telles discussions métalinguistiques, que ce soit au niveau du cadre dont elles sont évoquées, ou au niveau de leur fréquence de mobilisation au sein des deux manuels, fait ressortir une certaine faiblesse, voire une pénurie du potentiel communicatif général de l'apprenant, et particulièrement celui relatif à la réalisation des actes injonctifs.

Du point de vue du cadre de présentation, le discours métapragmatique attenant à l'injonction se trouve sous l'influence directe de la nature du rapport aux savoirs entre l'enseignant et l'enseigné, un rapport déséquilibré d'avance dans la mesure où certains actes de langage, notamment l'injonction, ne sont manifestement pas autorisés dans le cadre d'un contrat de communication, dans lequel le rapport enseignant/enseigné est inégalement prédéterminé. Au sein de ce contrat, l'enseignant se voit attribuer la valeur [+autorité] tandis que la valeur [-autorité] est attribuée à l'enseigné. L'inégalité d'un tel rapport peut expliquer le manque de diversification des contextes où l'on peut utiliser l'injonctif dans les deux manuels. Ainsi, l'acte injonctif, exprimé notamment par le mode impératif, est limité aux consignes.

Au niveau de la fréquence de mobilisation, l'acte injonctif manque, (malgré sa récurrence évidente dans les consignes) d'élaboration d'unités communicatives pour la mise en place d'activités suffisamment et pertinemment développées pour la conception de l'acte en question, et d'explicitation en terme de savoir pragmatolinguistique et sociopragmatique. Pour que ces réalisations soient possibles, il nous semble nécessaire d'introduire dans les deux manuels des séquences communicatives potentiellement acquisitionnelles dans le sens où celles-ci intègrent non seulement des éléments linguistiques nécessaires à la réalisation des actes injonctifs mais aussi une dimension pragmatique interculturelle.

Les résultats de cette étude corroborent cette insuffisance de mobilisation, d'explication et d'explicitation de certains actes de langage dont l'usage dans la classe de FLE est indispensable,

notamment les actes de type directif, expressif ou assertif. Nous allons observer cette insuffisance plus prononcée au niveau des réalisations des apprenants qui s'avèrent être effectivement assez limitées et non diversifiées en terme d'outils linguistiques utilisés.

#### **IV. Résultats et interprétations**

Dans cette partie, nous proposons de présenter l'ensemble des résultats en choisissant d'adopter la méthodologie suivante : chaque situation reprendra selon une étude comparative les réalisations linguistiques de l'injonctif dans nos deux corpus (étudiants étrangers et natifs) qui seront analysées en tenant compte des deux entrées, la réalisation directe et la réalisation indirecte.

##### **Situation 1 : autorité policière**

###### *Réalisation directe de l'acte injonctif*

- Dans le corpus étranger, les étudiants ont recours à la forme impérative et aux holophrases<sup>9</sup> (« s'il te plaît », « désolé »). L'ordre est ici atténué avec l'emploi de formules d'adresse et/ou d'actes phatiques (« Bonjour Monsieur, Madame »).

- Les natifs français privilégient la forme impérative + subjonctif.

###### *b) Réalisation indirecte de l'acte injonctif*

Nous constatons un emploi plus important de l'assertion de l'interdit pour le corpus étranger (soit 10 occurrences dont 7 avec la modalité « interdit »).

Pour le corpus français seulement 3 occurrences sont relevées avec la modalité « interdit »

Les actes interrogatifs sont plus utilisés dans le corpus étranger (6 occurrences). Nous rencontrons essentiellement des actes interrogatifs portant sur l'interrogation de la règle avec la modalité : « avoir le droit » suivie d'un intensifieur « est-ce que vous avez le droit ou non ? ».

##### **Situation 2 : autorité dans le cadre d'une hiérarchie d'entreprise**

###### *Réalisation directe de l'acte injonctif*

Nous notons pour les deux corpus des actes interrogatifs de l'impératif : « convoquez » + intensifieur/modificateur réalisant « tout de suite » ; « descendez » (11 occurrences pour les étrangers et 7 occurrences pour les natifs).

---

<sup>9</sup> Les holophrases sont ici entendues comme expressions « conventionnalisées » pour exprimer une force illocutionnaire. ( Galatanu, 1997 :155-167)

### *Réalisation indirecte de l'acte injonctif*

Une grande utilisation des actes interrogatifs pour les étrangers (13/22 occurrences) avec les modalités *faire* : « est-ce que vous faites ça maintenant ? », « qu'est-ce que vous faites ? » ; *pouvoir* : « est-ce que vous pouvez appeler les employés ? », « est-ce que vous pouvez préparer ? » ; *vouloir* : « est-ce que vous voulez ? ».

Les natifs ont recours aux formules d'adresse (nom de femmes) avec 8/11 occurrences et à l'emploi de nombreuses formules de politesse « s'il vous plaît » (8/11 occurrences).

### **Situation 3 : autorité situationnelle (dans le bus)**

#### *Réalisation directe de l'acte injonctif*

Le corpus des natifs privilégie l'emploi de préfixes performatifs (« je te demande/ordonne », 7/11 occurrences), alors que celui des étrangers semble multiplié les holophrases (formule de politesse) : « s'il vous plaît », « excusez-moi » soit 10/22 occurrences.

#### *Réalisation indirecte de l'acte injonctif*

Les formes les plus utilisées dans le corpus des étrangers sont l'assertion de l'obligation et de l'interdiction (17/22 occurrences) : « c'est obligatoire », « tu dois descendre », « c'est interdit », « il faut savoir ».

### **Situation 4 : autorité en situation institutionnelle éducative**

#### *Réalisation directe de l'acte injonctif*

Nous notons l'utilisation du futur et de l'indicatif dans le corpus des natifs français (7/11 occurrences).

#### *Réalisation indirecte de l'acte injonctif*

Elle est employée chez les étrangers (8/22 occurrences) sous les formes d'actes interrogatifs : « pouvez-vous me donner ? » ou l'assertion de la règle : « je voudrai votre copie ».

### **Situation 5 : autorité parentale**

#### *Réalisation directe de l'acte injonctif*

L'impératif est utilisé dans les deux corpus (8/11 pour les natifs et 9/22 pour les étrangers) : « arrêtez de jouer », « éteignez », « va faire », « va réviser », « écoute ».

#### *Réalisation indirecte de l'acte injonctif*

Les étrangers ont recours à l'assertion de l'obligation avec les modalités *vouloir* : « je veux voir si tu as fini » ; *devoir* : « tu dois faire » (8/22 occurrences). Ces emplois sont souvent suivis d'un modificateur réalisant « maintenant ».

Les natifs semblent plutôt recourir à l’assertion de l’autorisation suivie d’un reproche.

**Situation 6 : autorité du dispositif de communication (débat télévisé : répartition du temps de parole) :**

*Réalisation directe de l’acte injonctif*

Dans le corps des natifs la forme de l’impératif est utilisée précédée d’un constat sur la situation ou d’une question sur la situation avec des formules d’adresse (7/15 occurrences).

*Réalisation indirecte de l’acte injonctif*

Les actes interrogatifs sont employés par les étrangers dont 4 avec les modalités *pouvoir* et *vouloir* : « pourriez-vous finir à temps ? », « vous pouvez vous dépêcher ? », suivies d’une formule d’adresse (6) ou d’une formule de l’excuse (10).

Les natifs français privilégient l’assertion du déontique (3).

**Situation 7 : autorité du savoir faire (chez le médecin)**

*Réalisation directe de l’acte injonctif*

L’impératif est employé par les natifs français (3/11)

*Réalisation indirecte de l’acte injonctif*

L’assertion du déontique est largement employée par les étrangers (12/22) avec les modalités *interdire* : « je vous interdis de », *falloir* : « si vous continuez à manger des confiseries, il va falloir arracher vos dents », *pouvoir* : « vous pouvez essayer de ne pas trop manger ».

Les natifs français ont recours à l’assertion de la justification suivie d’une formule de politesse.

**Situation 8 : autorité du droit à la vie privée**

*Réalisation indirecte de l’acte injonctif*

L’impératif est présent dans le corpus étranger (11/22 occurrences) : « partez », « ne revenez plus » + intensifieur, « écoutez-moi », « sortez » + holophrases « désolée », « excusez-moi », « s’il vous plaît ».

*Réalisation indirecte de l’acte injonctif*

De nombreux emplois de la règle (6), du refus (3) et de la menace chez les étrangers : « vous pouvez être bref », « ne me visitez plus », « c’est mieux que vous ne revenez plus », « ça ne m’intéresse pas », « je vais avertir la police ».

Les natifs utilisent l’assertion de justification de l’injonctif (3).

**Situation 9 : égalité professionnelle, mais autorité liée à la tâche à accomplir**

### *Réalisation directe de l'acte injonctif*

Les étrangers utilisent la forme impérative (6) suivie d'une formule de politesse : « corrigez, s'il vous plaît », « regardez, s'il vous plaît ».

### *Réalisation indirecte de l'acte injonctif*

Nous relevons un emploi important des actes interrogatifs dans le corpus des étrangers (7) ainsi que le recours à l'assertion de l'obligation et du constat du problème (13) : « il faut que vous rendiez », « tu corriges encore une fois », « tu dois vérifier ».

Pour les natifs nous comptons 2 occurrences pour le constat.

Nous joignons un tableau récapitulatif de nos résultats :

Situation/Réalisation	Réalisation directe	Réalisation indirecte
Situation 1 : autorité policière	<b>corpus étranger</b> : forme impérative avec holophrase <b>corpus natif</b> : impératif + subjonctif	<b>emploi important de l'assertion de l'interdit</b> pour les étrangers : 10/22 dont 7 avec la modalité "interdit" <b>actes interrogatifs</b> : 6 occurrences pour le corpus étranger
Situation 2 : autorité dans le cadre d'une hiérarchie d'entreprise	emploi de l'impératif dans les deux corpus	grande utilisation des <b>actes interrogatifs</b> pour les étrangers (13/22) <b>corpus natif</b> : recours aux formules d'adresse et de politesse (8/11)
Situation 3 : autorité situationnelle (dans le bus)	corpus natif : emploi de préfixes performatifs et de formules d'adresse (4/11 et 7/11) corpus étranger : utilisation des holophrases (formules de politesse : 10/11)	corpus étranger : assertion de l'obligation et de l'interdiction : 17/22

Situation 4 : autorité en situation institutionnelle éducative	<b>corpus natif</b> : impératif + futur + indicatif (7/11)	<b>corpus étranger</b> : assertion de l'obligation et de l'interdiction : 8/22
Situation 5 : autorité parentale	l'impératif est employé dans les deux corpus : 8/11 pour les natifs et 9/22 pour les étrangers	<b>corpus étranger</b> : assertion de l'obligation avec les modalités "vouloir" et "devoir" (8/22) <b>corpus natif</b> : assertion de l'autorisation suivie d'un reproche
Situation 6 : autorité du dispositif de communication (débat télévisé : répartition du temps de parole)	<b>corpus natif</b> : impératif précédé d'un constat sur la situation ou d'une question sur la situation avec formule d'adresse 7/15	<b>corpus étranger</b> : acte interrogatif suivi d'une formule d'adresse ou d'excuse (6/22 et 10/22) <b>corpus natif</b> : assertion du déontique 3/11
Situation 7 : autorité du savoir faire (chez le médecin)	<b>corpus natif</b> : impératif 3/11	<b>corpus étranger</b> : assertion du déontique 12/22 <b>corpus natif</b> : assertion de la justification suivie d'une formule d'adresse 2/11
Situation 8 : autorité du droit à la vie privée	<b>corpus étranger</b> : impératif (11/22) avec holophrase (7/22)	<b>corpus étranger</b> : assertion de la règle et refus 9/22 <b>corpus natif</b> : assertion de justification de l'injonctif 3/11
Situation 9 : égalité professionnelle, mais autorité liée à la tâche à accomplir	<b>corpus étranger</b> : impératif avec formule de politesse 6/22	<b>corpus étranger</b> : actes interrogatifs (7/22) + assertion de l'obligation et constat du problème (13/22) <b>corpus natif</b> : deux occurrences pour le constat

L'analyse réalisée à partir du Test d'Accomplissement du Discours a permis d'identifier les diverses stratégies de réalisation de l'injonctif mises en place par les deux groupes observés (étudiants étrangers et natifs) en fonction des situations proposées. L'identification et la répartition des stratégies nous mènent à dresser quelques constats. Nous observons pour l'ensemble des situations un très faible recours à la réalisation de l'acte injonctif (coercitif) dans le corpus étranger. Il semblerait que les étrangers ont plutôt tendance à avoir recours aux actes de réalisations indirectes. De plus, nous relevons une utilisation pratiquement systématique chez les étrangers des holophrases (les formules de politesse) qui ont pour effet d'atténuer l'acte menaçant. Toujours au sein du même corpus, un autre constat peut être soulevé pour l'ensemble des situations, celui d'une absence de l'utilisation des

temps de l'indicatif, du futur et des modes conditionnel/subjonctif dans les réalisations linguistiques.

L'étude montre que les stratégies de réalisation de l'injonctif sont assez limitées dans le corpus étranger par rapport à celles développées par les locuteurs natifs qui semblent maîtriser davantage les normes et les règles relatives à l'acte injonctif.

## **Conclusion**

Il semble opportun de rappeler que notre hypothèse de départ reposait sur le fait que l'explicitation grammaticale des structures injonctives n'était ni satisfaisante dans les manuels communicatifs fonctionnels ni dans les méthodes traditionnelles, qui paraissent souffrir d'une dissociation entre la présentation des structures grammaticales et de leur usage. Par ailleurs, l'analyse des manuels a révélé plusieurs éléments qui confirment cette hypothèse. Ainsi, il apparaît qu'aucune distinction ne soit faite pour expliciter les différentes fonctions de l'injonctif et qu'aucune précision ne soit exprimée sur le recours possible aux modes impératif et subjonctif qui interviennent dans la réalisation de l'injonctif. Nous constatons également une absence d'explication sur les différentes variables sociales participant à la réalisation d'un acte injonctif (l'ordre, l'interdit, etc.). Nous observons une absence de diversification des contextes où l'on peut utiliser l'injonctif. L'acte injonctif exprimé par le mode impératif est effectivement dans les manuels limité aux consignes. Une autre remarque vient corroborer notre hypothèse, l'insuffisance de discussion métapragmatique pour expliquer les diverses correspondances pouvant subsister entre la forme de l'injonctif et la fonction déontique de ce dernier.

Le corollaire de notre hypothèse est que le potentiel communicatif injonctif des apprenants ayant appris le français avec ces méthodes est peu probable.

Les résultats de l'analyse ont mis en exergue une discordance notoire entre les formes choisies par les natifs, plus proches de la réalisation directe de l'acte et plus diversifiées dans la zone de ce type de réalisation, et les formes plus fréquemment analytiques choisies par les apprenants du FLE. Ceci vient également confirmer l'hypothèse plus générale du projet de CAPSA-LANG concernant l'apprentissage de la compétence dans le domaine des actes illocutionnaires puisqu'en immersion, l'expression de l'affectif négatif prend des formes plus analytiques conformément à une stratégie d'évitement maximale de la dimension menaçante de l'acte illocutionnaire.



## Bibliographie

- Barron, A., *Acquisition in Interlanguage Pragmatics. Learning how to do things with words in study abroad context*, Amsterdam, John Benjamins Publishing Company, 2002.
- Bellachhab, A., *L' apprentissage de la compétence pragmatique : la réalisation des requêtes par des apprenants marocains dans une classe d'anglais*, sous la direction de Galatanu, O., Mémoire de DEA, 2004.
- Blum-Kulka, S., « Learning how to Say what you Mean in a Second Language: a Study of the Speech Act Performance of Learners of Hebrew as a Second Language », *Applied Linguistics* 3, 1982, p. 29-59.
- Blum-Kulka, S., « Interpreting and Performing Speech Acts in a Second Language: a Cross-Cultural Study of Hebrew and English », in Nessa Wolfson, Elliot Judd (eds.), *Sociolinguistics and Language Acquisition*, Rowley, Mass, Newbury House, 1983, p. 36-55.
- Blum-Kulka, S., House, J., Kasper, G, (Eds), *Cross-Cultural Pragmatics: Requests and Apologies*, Norwood, NJ: Ablex, 1989.
- Charaudeau, P. *Langage et discours. Eléments de sémiolinguistique*, Paris, Hachette, 1983
- Charaudeau, P., Contrat de communication, dans Cahraudeau, P., Maingueneau, D. (éds), *Dictionnaire d'Analyse du Discours*, Seuil, Paris, 2002 : 138-141
- Dubois, J., Giacomo, M., Guespin, L., Marcellesi, C., Marcellesi, J.B., Mével, J.P., *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, Paris, 1973
- Ellis, R., *Second Language Acquisition*, Oxford, Oxford University Press, 1997.
- Galatanu, O., « L'injonctif lexicalisé en roumain et en français », dans *Etudes romanes dédiées à Iorgu Iordan*, Universitatea din Bucuresti & S.R.L.R., 1978, p. 265 – 271.
- Galatanu, O., *Actes de langage et didactique des langues étrangères - Bucaresti*, TUB (Presses Universitaires de Bucarest), 1984.
- Galatanu, O. "Les valeurs illocutionnaires de l'acte SE TAIRE", dans *Revue roumaine de Linguistique*, tome XXXI, juillet, no 4, 1986
- Galatanu, O., Savoirs théoriques et savoirs d'action dans la communication didactique, dans Barbier, JM (éd) *Savoirs théoriques, savoirs d'action*, Presses Universitaires de France, Paris 1996: 101 -118,
- Galatanu, O., Pour une analyse confrontative des « holophrases » dans les langues romanes, dans Maillard, M., Dabène, L. (éds), *Lidil : Vers une métalangue sans frontières ?*, n° 14, 1998 : 155-167
- Galatanu, O., « Langue, discours et systèmes de valeurs », dans Suomela-Salmi, E. (éd), *Curiosités linguistiques*, Université de Turku, Finlande, 2000, p. 80-102.

- Galatanu, O., « L'expression de l'affect dans l'interaction en situation de contact des langues et cultures: à l'interface des compétences sémantique et pragmatique », en ligne dans les actes du colloque international : Les enjeux de la communication culturelle, 5-7 juillet 2007, Montpellier.
- Galatanu, O. (à paraître), "Les valeurs affectives des marqueurs discursifs illocutionnaires en français et en anglais. Les « holophrases » : une approche sémantico - discursive", (à paraître fin 2007), dans Hancil, S. (éd), Les marqueurs discursifs affectifs », l'ERAC, Université de Rouen.
- Gofmann, E., *La mise en scène de la vie quotidienne*, Minuit, 1973.
- Gofmann, E., *Les rites d'interaction*, Minuit, 1974.
- Gordon, D. et Lakoff, G., « Postulats de conversation », in *Langages*, n° 3, 1973, p. 32-56.
- Gusdorf, G., *La Parole*, PUF, 1977.
- Kerbrat-Orecchioni, C., *Les Interactions verbales*, I-II Armand Colin, Paris, 1990, 1992.
- Kerbrat-Orecchioni, C., *Le discours en interaction*, Armand Colin, Paris, 2005.
- Kasper, G. et Blum-Kulka, S., *Interlanguage Pragmatics*, New York, Oxford University Press, 1993.
- Lyons, J., *Sémantique linguistique*, (Traduit de *Semantics*), Langue et Langage, 1990.
- Manes-Gallo, M.C., « Prédication verbale et bimodalité écrit-oral », in Siksou, M. (éd), *Variation. Construction et instrumentation du sens*, Hermès-Science, 2003, p.123-157.
- Mitchell, K., « Illocutionary Acts in a Pedagogical Description. The Grammar of Requests and Offers », in *Description, Présentation et Enseignement des Langues*, Actes du colloque de Berne 1980 [Langues et Apprentissage des Langues], R. Richterich et H. G. Widdowson (Eds.), 105-119, Paris, Hatier/Credif, 1981, p. 107.
- Recanati, F., *Les énoncés performatifs*, Editions de Minuit, Paris, 1981.
- Searle, J., *Speech Acts*, Cambridge, Cambridge University Press, 1969.
- Watzlawick, P., Helmick-Beavin, J. et Jackson, D., *Une logique de la communication*, Paris, Le Seuil, 1972.